**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France
**Band:** 18 (1938)
**Heft:** 1

**Artikel:** L'enquête sur la production française
**Autor:** L'Huillier
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-889018

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# L'ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION FRANÇAISE

L'INDICE français de production est actuellement inférieur de plus de 25 p. 100 à celui de 1929, alors que, dans les pays voisins, il a rejoint, ou même dépassé, le chiffre d'il y a huit ans. Cette situation n'a pas manqué d'inquiéter le Gouvernement et un décret-loi du 25 août 1937 a institué auprès de la Présidence du Conseil un Comité d'enquête sur la production. Ce dernier vient de déposer son « rapport général » et il nous paraît intéressant de donner ici une analyse succincte de ce document.

Les rapporteurs prennent soin de rappeler le cadre dans lequel le Comité devait mener son enquête : « Il s'agissait d'examiner la situation présente de l'économie française, d'étudier les conditions d'équilibre entre la production et la consommation et d'envisager les dispositions de nature à contribuer à la reprise économique. »

Le Comité d'enquête indique d'abord la méthode de répartition du travail entre des Comités techniques et le système de diffusion de questionnaires aux organismes compétents, permettant d'obtenir une large assiette d'information, capable de supporter des conclusions générales ; il souligne les difficultés qu'il a rencontrées, résultant de l'inquiétude générale des esprits et du manque de documentation économique.

Les rapporteurs s'attaquent ensuite aux divers éléments dont le faisceau commande la production :

L'outillage retient en premier lieu leur attention et ils constatent que, contrairement à une opinion répandue, il existe en quantité suffisante ; par contre, dans certaines branches d'activité, il devrait être soit mieux utilisé, soit amélioré. La suppression de fâcheux retards dans les livraisons, notamment dans celles des industries qui fournissent aux autres leur outillage, viendra compléter ces mesures.

Un grave problème du crédit trouve son origine dans le resserrement des trésoreries. Le Comité ajoute : « La situation financière actuelle ne permet d'envisager que tout à fait exceptionnellement un recours au crédit de l'Etat. » Tout en se référant aux travaux du Conseil National Economique (1) sur ce sujet, il formule quelques recommandations : le développement du crédit à moyen et à long termes répondant aux conditions actuelles du commerce international, la mise au point du financement des marchés de l'Etat et l'examen du fonctionnement du crédit agricole.

Le Comité d'enquête examine ensuite l'organisation professionnelle et technique. Il se félicite des progrès réalisés dans le premier domaine, soulignant l'intérêt de la formation d'ententes économiques dont l'initiative doit être laissée, d'après lui, aux intéressés. D'autre part, les mesures de protection en faveur du marché national ne doivent pas faire oublier aux bénéficiaires la nécessité d'un effort dans le sens d'une organisation rationnelle et de la normalisation, doublé par un travail de recherche scientifique. Enfin, le rapport déplore le manque d'unité dans le calcul des prix de revient. Il rappelle que l'Etat pourrait exiger ces réformes en échange de l'aide qu'il apporte à de nombreuses industries.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, le rapport insiste sur le manque de spécialistes, qui entraîne lui-même le chômage des manœuvres. On y remédiera par une réorganisation des services de placement, l'institution d'un recensement qualitatif du chômage, l'établissement d'une liste détaillée des professions et spécialités (pour discerner entre lesquelles un déplacement de main-d'œuvre pourrait s'établir) et surtout l'appréciation de la qualification de la main-d'œuvre dans le calcul des salaires.

(1) Conseil National Economique : organisme purement consultatif rattaché à la Présidence du Conseil, représentant les différentes forces économiques de la nation et créé par un décret du 16 janvier 1925.

On peut rapprocher de cette dernière recommandation celle qui signale l'avantage que pourraient présenter pour la production les procédés intéressant les ouvriers au rendement.

Abordant le délicat problème de la semaine de quarante heures, le Comité tient à noter que, sur ce point, il a cherché tout spécialement à obtenir l'accord des représentants patronaux et des délégués ouvriers. Il conclut à la nécessité d'un certain assouplissement de la loi dans ses modalités d'application. On doit admettre la récupération des heures de travail perdues par suite de la baisse de l'activité ne présentant pas un caractère périodique ou saisonnier. Des crédits d'heures supplémentaires pourraient, d'autre part, être accordés aux entreprises qui justifieraient souffrir de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ainsi qu'aux industries qui ne pourraient accroître leur production sans recourir à une extension de leur outillage. Des dérogations spéciales, enfin, devraient être prévues pour les industries travaillant pour la Défense nationale.

Après avoir consacré un paragraphe au problème des débouchés intérieurs et extérieurs, le rapport se termine par quelques recommandations à l'Administration dans le domaine fiscal.

Derrière l'apparence un peu monotone des conclusions du Comité d'enquête sur la production, on peut discerner certains principes.

Premier point : les enquêteurs ont su éviter de chausser les bésicles d'une doctrine économique quelconque pour considérer la situation actuelle. Nous ajouterons que cette objectivité se trouve même renforcée par l'attitude qu'ils ont adoptée à l'égard du rôle de l'Etat en matière économique, qu'ils enferment dans la double notion de contrôle et d'arbitrage.

Deuxième point : des différents facteurs de production, l'élément travail — soit humain, soit mécanique — a surtout retenu leur attention. Ils laissent cependant pressentir que le problème du crédit ne peut se résoudre aussi facilement par des moyens techniques.

Troisième point : ils proclament la viabilité des réformes sociales récentes, sous réserve de certaines retouches qui n'en altèrent pas l'essence.

Enfin, dernier point : ils sont convaincus du caractère organique de l'économie d'un pays, impliquant la solidarité de tous ses éléments. Il y a liaison entre les diverses branches de la production, liaison entre les divers agents de la production et liaison entre la production et la consommation. Ceci l'autorise à penser que la véritable solution des difficultés de l'économie française réside dans un abaissement des prix de revient, provoqué par l'amélioration des méthodes de production et entraînant un développement de la consommation.

**L'Huillier.**

CHUIT, NAEF & Cie
FIRMENICH & Cie, Succrs
GENÈVE
PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES
*Seuls concessionnaires pour la France :*
FIRMENICH & Cie
11, rue Vézelay — PARIS (8e)
Téléphone : Laborde 15-28

VIRET FRÈRES
Agréés en douane
TRANSITAIRES-SURVEILLANTS
62, rue de la République. — MARSEILLE
12, Place Saint-François. — LAUSANNE

SCHNEIDER & Cie
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
BALE
Spécialité de Transports pour la France
Succursale et Agence à
SAINT-GALL (Suisse) et SAINT-LOUIS (Haut-Rhin)
Maison alliée à
PARIS, MARAIS & Cie, 31, Rue de Trévise